L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 30 MAI 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
Journal quotidien, une année d'avance.....$12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance.....$ 5

L'abonné ne pourra cesser sa souscription sans donner avis par écrit une semaine avant l'expiration.

ANNONCES.—Une pointe par chaque dix lignes, pour chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une pointe, pour chaque langue.

LES ANNONCES qui ne porteront pas le nombre de fois qu'elles paraîtront une pointe par dix lignes, pour chaque insertion.

Les ANNONCES qui ne porteront que le nombre de fois qu'elles devront paraître, seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces et qui ne seront pas de la ligne de leurs affaires commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre les soussignés, MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette l'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine entière, 1846, de tous les avis légaux, depuis l'avis du 16 mars 1-43, au prix de UNE PISANTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et dans chaque langue.

Nlle. Orléans, 27 Décembre 1845.
WM. DE RUSSY, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

VOYAGES D'ETE.

Le vapeur UNDINE, capitaine A. Catelle, impérial aujourd'hui mardi, vingt-six mai, ses voyages réguliers, partant de Covington [illegible] Pontchartrain, les mêmes jours, après l'arrivée des chars de onze heures. Les samedis il quittera le Lac Pontchartrain après l'arrivée des chars de quatre heures et demie et ira sera son retour de Covington [illegible] chaussées à huit et demie du matin et se rendre à [illegible] et de [illegible] pour la ville à sept heures et demie. M.

26 mai—

A VENDRE. Le vapeur WAVERLY, ses agrès et apparaux, le tout en bon état. Pour [illegible] renseignements les voyages de Attakapas [illegible] s'adresser à JOHN HALL,
1 Front levee.
N B.—Le Waverly est parfaitement construit et très [illegible]

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.

PAQUEBOT RÉGULIER.

Le vapeur nouveau SULTAN, capitaine J. W. Hoffman, commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Covington, ven[illegible] le 27 courant, partant de Lac Pontchartrain, tous les jours, à chaque fois que [illegible] capitaine Bartel le [illegible] respectueusement la continuation du patronage de ses amis et du public. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
26 mai—8 AVERY

N. B. Le navire [illegible] sera remplacé par [illegible] Adams, et partira de [illegible] après midi.
24 mai—

RÉCEPTION DE REMORQUE ET DE TRANSPORTATION.

No 62 Vieille Levee, près Decatur et St. Louis, ont en charge [illegible] le bureau de faire remorquer des bateaux [illegible] dernier [illegible] ment sont au [illegible] et à toute la côte, et ce avec la plus grande promptitude et aux prix les plus modérés. [illegible] l'activité et la [illegible] ils espèrent [illegible] la préférence et de [illegible] [illegible] [illegible]